

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le 19 avril 2022 à 20h00, à la Maison communale, Chaussée de Dinant n°2.

Fait à Profondeville, le 06 avril 2022

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général

F.GOOSSE

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Procès-verbal de la dernière séance publique.

Finances

2. École communale de Rivière - Escompte de subsides promis ferme.
3. Situation de Caisse au 31 décembre 2021.

Patrimoine

4. Octroi d'un bail emphytéotique en faveur du CPAS sur le bâtiment communal sis Rue de l'Eglise 28 à 5170 Lesve - Décision de Principe.

Enseignement

5. Demande d'autorisation de création d'une classe inclusive à l'école de Rivière en septembre 2022.

Energie

6. Appel à projet EUCEF - Accord de subventionnement et convention de collaboration avec les communes partenaires.
7. Rapport annuel APE - Ecopasseur Plan Marchall 2Vert - Année 2021.

Travaux

8. Déclassement et mise en vente du lève-palettes et d'une lame de déneigement.

Huis-clos

Générale

9. Procès-verbal de la dernière séance à huis clos.

Personnel

10. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Enseignement

11. Admission de la Directrice de l'Ecole communale de Bois-de-Villers au stage de direction de l'école de Profondeville II (Bois-de-Villers).
12. Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.